



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

SEANCE DU 4 FEVRIER 2012

Le quatre février deux mil douze, à onze heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaient présents : CHAUVEAU Jacky, LABASQUE Guy, COULON Maryvonne, MARICHAL Benoît, HAMET Jérôme, AVALLART Pierre, MARTIN Jean-Pierre, MAHIEU Céline, VANHOUTTE Betty, ORHON Marie-Françoise, LEBANNIER Jacky, HUAULME Didier, formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mr Christophe BESNIER, Frédérique HENOCH qui a donné procuration à Maryvonne COULON.

Mme Céline MAHIEU a été élue secrétaire.

APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2011.

RESTAURANT :

Pour cette question Mr Guy LABASQUE quitte la séance.

Avenants marché et travaux supplémentaires

Monsieur le Maire informe les élus de l'état d'avancement des travaux du restaurant. Des modifications et avenants au marché sont à prévoir par rapport au marché initial. Il présente le détail de ces modifications.

		Montant H.T.		
Lot 10 ETS LEBREC revêtements scellés	Travaux en moins values carrelages Plinthes	-4.715,38 -354,90	-3.589,87	
	Pose d'une chape	+1480,41		
Lot 11 ETS PICROUILLERE Peinture revêtements	Fourniture et pose sols PVC Plinthes	+4167,08 +310,40	+4.477,48	
	Lot 4 ETS RP ALU menuiseries alu	Pose chassis coulissant 2 vantaux cuisine	+533,00	+533,00
Lot n° 5 ETS VEILLE menuiseries bois	Suppression chassis fixe et tablette passe plat	-296,74	+254,89	
	Fourniture et pose oculus	+396,00		
	Fourniture et pose d'une tablette sur allège fenêtre	+155,63		
Lot n° 8 ELEC EAU Electricité	Moins value : modification des éclairages four vapeur : alimentation triphasé + disjoncteur raccordement hi fi cable alimentation entre coffret de comptable et tableau électrique	-258,58	+2.983,98	
	hotte	+3242,56		
Hors marché	Plonge	montant estimatif	1.000,00	+1.000,00



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

		Total H.T.	+5.593,31	+5.593,31
--	--	------------	-----------	-----------

Vu le marché initial

Vu les avenants présentés par l'architecte, et les autres dépenses supplémentaires

Considérant que les crédits inscrits pour cette opération sont suffisants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces avenants et dépenses supplémentaires et autorise le Maire à engager les dépenses et à signer l'ensemble des avenants et documents se rapportant à cette décision.

Montant du loyer

Vu le coût global des travaux et le financement prévisionnel de l'opération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le loyer mensuel comme suit

- 400€ la 1^{ère} année
- 500€ la 2^{ème} année
- 600€ la 3^{ème} année

Bail commercial

Mr et Mme LABASQUE ont sollicité la mise à disposition pour locaux à usage de restaurant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le Maire à signer un bail commercial

avec la SARL LABASQUE représentée par Mr Vincent LABASQUE et Mme Nathalie LABASQUE co-gérants - et tout document inhérent à ce dossier.

TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE « LES TILLEULS »- DEMANDE DE SUBVENTION

D.E.T.R.

Le Conseil Municipal,

Vu l'état du parquet bois, des murs de l'école maternelle (classe couloir et dortoir)

Considérant que des travaux sont nécessaires

Après en avoir délibéré :

- Sollicite auprès de l'Etat -dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux- une subvention pour la réalisation de ce projet ;
- Approuve le plan de financement ci-dessous :

Dépenses H.T.		Recettes	
Classe+ couloir		DETR sollicitée	3.943,00 €
Maçonnerie	9.145,00€	Subvention Conseil Général	
Dortoir maçonnerie	2.877,00€	de la Mayenne	5.915,00 €
classe+couloir peinture	4.596,00€	Autofinancement :	9.858,00 €
Dortoir peinture	2.098,00€		
Dépenses imprévues	1.000,00€		



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Total H.T. : 19.716,00€

Total : 19.716,00 €

AUTORISATION DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Le Conseil Municipal,

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2011,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du $\frac{1}{4}$ de celles inscrites lors de l'exercice précédent,

Considérant les opérations d'investissement à intervenir avant le vote du budget primitif 2012

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à engager, avant le vote du budget primitif 2012, les dépenses d'investissement suivantes :

Articles & libellés	Opérations	Montants
2121 Plantations arbres ou arbustes	51- Plantations	800,00€
2188 Autres immobilisations corporelles	73 - Matériel et équipement	1.000,00€

Ces sommes seront inscrites d'office au budget primitif 2012

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

Droit de préemption urbain

Une déclaration d'intention d'aliéner la propriété située 23 rue de la Gare cadastrée section C n° 216 1165 1166 établie le 23 janvier 2012 par Maître GUEDON Notaire à Ballée, a fait l'objet d'une renonciation au droit de préemption urbain.

Projet ouverture d'une 8° classe

Une rencontre avec l'inspecteur d'Académie et les maires de Bouère et de St Brice est prévue le 27 février. Cette concertation permettra de définir les conditions et modalités d'ouverture d'une 8° classe. Le compte rendu sera transmis aux élus.

Situation Aprochim

Les prélèvements sanguins ont été réalisés auprès des personnes sélectionnées.

Les associations sollicitent une réunion d'information auprès de Monsieur le Sous-Prefet.

Salle de sports



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Le Comité Départemental de basket ball a informé la municipalité que la salle de sports n'était pas aux normes en vigueur.

Vestiaires non intégrés et éclairage intérieur insuffisant.

Afin de poursuivre les matchs de championnat, la commune doit demander une dérogation et s'engager à faire les travaux de mise aux normes de l'éclairage.

Planète en fête

Prochaine réunion jeudi 9 février à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00